Circulaire explicative des FACTURES

Chers Parents.

<u>Le coût global annuel de la scolarité</u> est calculé dès le début de l'année et sera divisé en 10 factures permettant ainsi à chacun de programmer son budget et d'étaler l'ensemble des dépenses sur l'année soit 26€ par mois.

Tout mois commencé sera dû.

Seuls <u>les sorties et spectacles</u> ne peuvent être comptés à l'avance (mais ils représentent un budget très limité) ainsi que <u>la garderie et l'étude</u> - 2,20€ l'heure.

Tout dépassement (après 18h45) entrainera une majoration tarifaire.

Ces frais ne sont pas inclus dans les frais de scolarité mais font partie des services péri scolaires, au même titre que la cantine facturée selon le quotient CAF pour les élèves lorientais

(4,90€ Plein Tarif – 2,90€ Tarif A – 3,20€ Tarif B – 3,40€ Tarif C – 3,90€ Tarif D et 4,40€ Tarif E)

Pour les élèves de la <u>commune de Ploemeur</u> voir avec le <u>CCAS</u> qui vous remettra un dossier à compléter. Ce dossier passera alors en commission.

► Les FACTURES seront calculées par période pour l'étude, la garderie et la cantine

En Septembre du 01 au 26 Septembre

En Octobre du 28 Septembre au 20 Octobre

En Novembre du 06 au 28 Novembre

En Décembre du 30 Novembre au 22 Décembre

En Janvier du 08 au 30 Janvier

En Février du 01 Février au 23 Février

En Mars du 11 au 29 Mars
En Avril du 01 au 19 Avril
En Mai du 06 au 28 Mai
En Juin du 30 Mai au 25 Juin

En Juillet du 27 Juin au 05 Juillet (uniquement solde garderie et cantine)

<u>Les familles qui ont opté pour le Prélèvement Automatique seront prélevées le 10 de chaque mois.</u>

➣ <u>COÛT de la SCOLARITE</u>:

<u>Trois tarifs sont proposés aux familles</u>. Le tarif choisi concernera uniquement l'année scolaire 2023/2024.

- ⇒ <u>Le tarif A</u> qui est le <u>tarif de base</u> correspondant aux <u>26€ demandés chaque mois</u> aux familles.
- Deux autres tarifs optionnels intégrant une <u>contribution volontaire</u> sont également proposés.

 Cette contribution volontaire constitue un <u>effort de solidarité</u> en fonction de la réalité financière de chaque famille.

Tarif A : 26€ (tarif de base facturé par mois par enfant).

Tarif B: 26€ (tarif de base) + 5€ de participation volontaire soit 31€ par mois par enfant.

Tarif C: 26€ (tarif de base) + 10€ de participation volontaire soit 36€ par mois par enfant.

Une circulaire papier vous sera remise afin que vous puissiez compléter le coupon. Ce coupon sera à nous remettre pour le 18 Septembre.

➣ PAIEMENT des FACTURES:

Pour éviter les oublis et rationaliser la manipulation d'argent, je vous invite vivement à accéder aux prélèvements ou virements bancaires. Plusieurs solutions sont à votre disposition :

- Le virement bancaire : chaque mois, vous avez la possibilité d'effectuer un virement bancaire sur le compte de l'école. Vous choisissez vous-même la date et le montant de vos virements, en n'oubliant pas d'indiquer le nom de votre enfant. Cela a l'avantage pour certaines familles de lisser le coût sur l'ensemble de l'année. La mise en place de ce système peut se faire dès à présent en passant au secrétariat retirer un RIB.
- ② Le prélèvement automatique à facture réelle : l'imprimé est disponible au secrétariat ou sur le site de l'école dans la rubrique « <u>imprimés administratifs</u> Mandat de prélèvement SEPA ».

Merci de joindre un RIB au mandat de prélèvement.

Les familles qui ont opté pour le prélèvement automatique depuis l'année scolaire dernière n'ont rien à faire SAUF si un changement bancaire est intervenu.

3 Paiement directement à l'école :

Par chèque si possible à l'ordre de «**OGEC François TANGUY**» ou en espèces. Pas de paiement par carte bancaire.

Si vous souhaitez que votre chèque soit encaissé à une date précise Merci d'indiquer cette date au dos du chèque.

<u>RAPPEL</u>: Pour les familles de 3 enfants, une réduction de <u>10€ est accordée sur la rétribution du 3ème enfant</u>. <u>Gratuité pour le 4ème enfant</u>.

☒ Assurance Individuelle Accident (si votre enfant se blesse lui-même)

La cotisation de 10,92€ figurera sur la facture d'Octobre pour les Parents qui ont souscrit à l'assurance de la Mutuelle St Christophe, proposée par l'école (Vérifiez auprès de votre assureur personnel si vous bénéficiez déjà d'une assurance individuelle accident pour votre ou vos enfants si cela est le cas, vous devrez malgré tout nous rendre le coupon en indiquant que vous ne prenez pas l'assurance proposée et vous devrez nous transmettre obligatoirement l'attestation de votre assurance individuelle accident personnelle).

Attention : sur certains contrats, l'individuelle accident figure bien, mais en réalité seuls les risques décès ou invalidé sont couverts, les autres accidents corporels ne sont pas pris en charge car les garanties sont bien souvent optionnelles (exemple remboursement suite à une dent cassée). Il est important de <u>bien lire votre contrat</u> et en cas de doute <u>ne pas hésiter à se renseigner auprès de</u> votre assureur.



► La Responsabilité Civile de l'établissement :

Afin d'assurer le domaine de la responsabilité civile de l'établissement, une contribution obligatoire annuelle de 1,70€ vous sera demandée pour chaque enfant sur la facture d'Octobre.

Pour les élèves de MATERNELLE UNIQUEMENT

Toutes les classes de maternelle bénéficieront d'1h d'anglais par semaine.

Les cours seront assurés par un(e) intervenant(e) anglais(e) et débuteront dès le retour des vacances de la Toussaint durant 20 semaines.

Le coût de cette activité s'élèvera à 40€ par enfant dont 19€ seront pris en charge par l'OGEC et l'APEL. Le reste à charge pour les familles sera de 21€.

Cette somme sera facturée 3€ par mois à partir du mois de novembre jusqu'au mois de mai (soit 7 mois x 3€ = 21€).

Pour les élèves de PRIMAIRE UNIQUEMENT

Comme annoncé dans la circulaire de fin d'année, vous trouverez sur la 1ère facture, votre participation à l'achat des fournitures (cahiers, protège-cahiers, agenda scolaire...)

Agenda : 7€ par élève.

Dictionnaire pour les élèves de CE2 & CE2 bilingue : 9€

Fournitures

CP: 28€ - CE1: 28€ - CE2: 28€ - CM1: 30€ - CM2: 30€

Les finances de l'établissement étant particulièrement difficiles à gérer, il est demandé à chacun de se conformer rigoureusement à la date de paiement.

L'échéancier et le montant des factures étant établis dès le début de l'année, cela permettra à chaque famille de programmer les paiements à effectuer.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou tout problème à résoudre.

Je vous prie d'agréer, chers Parents, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

La Directrice, M. LEJEUNE.